

Sarl FIDELTA AUDIT
Société de Commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Lyon

24 Avenue René CASSIN

69009 LYON

R.C.S: 447 582 081

ASSOCIATION VICHY COMMUNAUTE DEVELOPPEMENT
Siège social : 5-15 Rue MONTARET

03200 VICHY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial sur les conventions réglementées
- Rapport sur la rémunération des cadres et dirigeants
- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe

Sarl FIDELTA AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Lyon
24 Avenue René CASSIN
69009 LYON

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association VICHY COMMUNAUTE DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Une partie significative de l'actif de votre association est composée de trésorerie. Ces éléments sont comptabilisés conformément aux règles et méthodes comptables indiquées dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification d'activité et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VICHY, le 12 mars 2020

Le Commissaire aux comptes

Nathalie SALLARD



Sarl FIDELTA AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Lyon
24 Avenue René CASSIN

69009 LYON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article 25-2 du décret du 1^{er} mars 1985, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L.612-5 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1^{er} mars 1985 d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Description des conventions antérieurement conclues et qui se sont poursuivies sur l'exercice

- Subventions reçues de la Communauté d'Agglomération VICHY Communauté représentée par 4 membres à votre Conseil d'Administration : 280 000 €.
- Un bail professionnel pour l'utilisation des locaux situés 5-15 Rue MONTARET à VICHY signé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de VICHY à compter du 12 mai 2016
 - Loyer facturé sur l'exercice : 8 091 €
 - Charges locatives sur l'exercice : 4 460,81 €

Vichy, le 12 mars 2020

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes Associé



Sarl FIDELTA AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Lyon
24 Avenue René CASSIN

69009 LYON

RAPPORT
SUR LA REMUNERATION DES CADRES ET DIRIGEANTS
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

La loi du 23 mai 2006 dans son article 20 prévoit que les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Par une réponse du 30 avril 2009, la CNCC estime que cette publication n'a pas lieu d'être si l'information revenait à communiquer une rémunération individualisée, ce qui est le cas au sein de votre association.

Vichy, le 12 mars 2020

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes Associé



BILAN ACTIF 2019

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
205000 Logiciels	35 587,73	21 010,86	14 576,87	14 741,67
Immobilisations corporelles				
2154000 Installation technique	2 782,00	2 782,00	0,00	0,00
2181000 Installations agencets	3 751,71	3 751,71	0,00	0,00
2183000 Mat de bureau & info	8 715,57	5 519,46	3 196,11	1 477,43
2184000 Mobilier	693,68	693,68	0,00	0,00
TOTAL	15 942,96	12 746,85	3 196,11	1 477,43
275100 Dépôts et cautionnement	76,22		76,22	106,22
TOTAL	51 606,91	33 757,71	17 849,20	16 325,32
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
411500 Client Divers	3 091,25	2 791,25	300,00	855,00
411600 Clients Annuaire économique	1 750,00	0,00	1 750,00	0,00
TOTAL CLIENTS	4 841,25	2 791,25	2 050,00	855,00
4210000 Personnel- Rémunérations dues	57,78		57,78	0,00
467100 La Poste	118,80		118,80	0,00
Autres créances	176,58		176,58	0,00
507600 Compte à terme Fidelis N° 10	20 000,00		20 000,00	20 000,00
507700 Compte à terme Fidelis N° 11	20 000,00		20 000,00	20 000,00
518700 Intérêts courus à Recevoir	3 389,89		3 389,89	2 282,33
Autres Valeurs mobilières de placement	43 389,89		43 389,89	42 282,33
508100 Autres Valeurs Mobilières	100 000,00		100 000,00	0,00
512300 Banque Populaire	44 006,94		44 006,94	106 699,76
530500 Caisse	40,09		40,09	62,10
531000 Caisse Devises	86,01		86,01	80,49
Disponibilités	144 133,04		144 133,04	106 842,35
Total Actif Circulant	192 540,76	2 791,25	189 749,51	149 979,68
486604 Charg Const av/Etudes	3 600,00		3 600,00	0,00
486613 Charg.Const av/location	432,00		432,00	0,00
486615 Charg.Const Av/Entretien	748,71		748,71	664,51
486616 Charg.Const av/Assuranc	217,90		217,90	208,99
486618 Charg.Const av/Document	1 192,43		1 192,43	1 257,59
486623 Charg Const Av/Annonce	334,99		334,99	0,00
486624 Charg Const av/transports divers	14,70		14,70	7,20
486627 Charg.Const av/serv bancaire	13,33		13,33	13,33
486628 Charg.Const av/Cotisation	0,00		0,00	16,50
486637 Charg.Const av/taxe	92,67		92,67	92,67
486651 Charg.Const av/redev	583,64		583,64	289,35
Charges constatées d'avance	7 230,37		7 230,37	2 550,14
468700 Produits à recevoir	27 272,73		27 272,73	25 000,00
468756 Cotisations à recevoir	0,00		0,00	150,00
Produits à recevoir	27 272,73		27 272,73	25 150,00
TOTAL ACTIF			242 101,81	194 005,14

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF 2019

	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
106800 Autres réserves	17 997,19	17 997,19
110000 Report à nouveau	128 827,97	102 871,58
Résultat Exercice	41 005,83	25 956,39
Total	187 830,99	146 825,16
153000 Provis pour pensions et obligations	7 509,00	6 299,00
Provision pour risques et charges	7 509,00	6 299,00
401ACTEDEV à 401VICHY BUREAU	13 199,01	2 334,31
401100 Fournisseurs divers	166,30	4 566,00
408613 Charges locatives à payer	91,06	0,00
408621 Pers Ext A payer	182,21	94,60
408622 Honoraires à payer	3 500,00	3 400,00
408623 Promotion,communication FNP	50,00	50,00
408626 PTT fact non parvenue	3,52	81,78
<u>Dettes fournisseurs et cptes rattachés</u>	17 192,10	10 526,69
421000 Personnel- Rémunérations	0,00	74,40
428200 Dettes prov pour Congés à payer	11 018,95	11 560,81
431000 Sécurité sociale	6 300,00	5 004,00
432000 ADREA Centre Auvergne	1 189,20	1 152,30
433220 KLESIA Retraite	4 240,41	3 375,96
433330 Caisse Prévoyance sal et cadre	1 020,00	860,66
438200 Org soc charg sur Congés à payer	4 171,32	4 703,90
438647 Participat format 0,55%	802,82	741,53
442100 Prélèvements à la Source	475,69	0,00
444000 Etat impôt sur bénéfice	11,13	11,13
<u>Dettes fiscales et sociales</u>	29 229,52	27 484,69
467000 Débiteurs et créditeurs divers	340,20	9,60
467BROLLET	0,00	660,00
<u>Autres dettes</u>	340,20	669,60
<u>Comptes de régularisation</u>		
487748 Produits constatés d'avance sur Subvention	0,00	2 200,00
TOTAL PASSIF	242 101,81	194 005,14

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Variation annuelle
PRODUITS D'EXPLOITATION			
706140 Insertion Publicitaire ds Annuaire économique	46070,00	0,00	46070,00
708000 Produits des activités annexes	0,00	855,00	-855,00
Production vendue services	46070,00	855,00	45215,00
748000 Subvention Vichy Communauté	280000,00	280000,00	0,00
748300 Subvention Autres organismes	32772,73	5500,00	27272,73
Subvention d'exploitation	312772,73	285500,00	27272,73
787400 Reprises S/autres provisions réglementées	0,00	0,00	0,00
791050 Transfert charges Exploitation	0,00	0,00	0,00
Rep.amts/prov.transf.de ch	0,00	0,00	0,00
756100 Cotisations	7500,00	6450,00	1050,00
758000 Prods div gest courante	1,90	0,11	1,79
Autres produits	7501,90	6450,11	1051,79
Total produits d'exploitation	366344,63	292805,11	73539,52
CHARGES D'EXPLOITATION			
604000 Achats études et prestations	47353,78	10890,71	36463,07
604200 Prestations Externes de service AAP Massif	3600,00	0,00	3600,00
606300 Prod.entretien & petit équipement	274,62	53,33	221,29
606500 Fournitures de bureau	2221,97	2309,99	-88,02
606501 Fournitures informatiques	2629,04	85,53	2543,51
608000 Frais accessoires d'achat	0,00	1,20	-1,20
613210 Locations immobilières Vichy	9846,33	9917,58	-71,25
613300 Charges locatives	4460,81	4376,92	83,89
613500 Locations mobilières	118,80	94,80	24,00
615100 Maintenance et Hébergement	4895,83	4877,27	18,56
615500 Entretien matériel	211,14	333,50	-122,36
615600 Maintenance	678,86	818,00	-139,14
616000 Primes d'assurance	926,65	891,01	35,64
618100 Documentation générale	535,99	656,41	-120,42
618300 Documentation technique	1898,66	2261,14	-362,48
621000 Pers Ext Entreprise	470,41	371,20	99,21
Sous-Total	80122,89	37938,59	42184,30

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes

P1

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Variation annuelle
622000 Rémunérations intermédiaires	582,12	0,00	582,12
622600 Honoraires	3520,00	3416,00	104,00
623000 Promotion communication	5560,64	10688,25	-5127,61
623100 Annonces insertion	193,12	50,00	143,12
623160 Frais de communications AAP Massif Central	9770,80	0,00	9770,80
623400 Cadeaux Invités	232,48	203,00	29,48
624800 Transports divers	267,28	33,40	233,88
625100 Voyages et déplacements	5080,58	4701,83	378,75
625101 Péage	29,10	122,00	-92,90
625600 Missions	5043,04	4350,98	692,06
625700 Réceptions	2525,30	5259,40	-2734,10
625800 Fr fonctionnet Instanc ass	628,63	524,47	104,16
626300 Affranchissements	4144,06	1051,23	3092,83
626500 Téléphone/Télécopie	1232,66	1292,13	-59,47
627500 Services bancaires	55,67	55,99	-0,32
628100 Cotisations	1380,21	848,75	531,46
Sous -total	40245,69	32597,43	7648,26
<u>Autres achats & charges ext.</u>	120368,58	70536,02	49832,56
637800 Taxes diverses	139,00	138,33	0,67
<u>Impôts, taxes et vers.assim.</u>	139,00	138,33	0,67
641100 Salaires et appointets	123536,54	134813,49	-11276,95
641110 Frais de Personnel AAP Massif Central	22427,59	0,00	22427,59
641200 Congés payés	-541,86	2511,67	-3053,53
641430 Prime Exceptionnelle de pouvoir d'achat	0,00	1800,00	-1800,00
<u>Salaires et traitements</u>	145422,27	139125,16	6297,11
645100 Cotisations Urssaf	33712,47	40968,41	-7255,94
645110 Cotisation URSSAF Personnel AAP Massif Central	6207,32	0,00	6207,32
645310 Cotis.Retraite cadre	1168,65	967,36	201,29
645320 Cotis.Retraite salariés	6571,64	7532,61	-960,97
645321 Cotis Retraite Salariés Personnel AAP Massif Central	1395,57	0,00	1395,57
645330 Cotisation ADREA	2021,64	1997,32	24,32
645331 Cotisation ADREA Personnel AAP Massif Central	356,76	0,00	356,76
645340 Cotisation Prévoyance	1753,54	1769,20	-15,66
645341 Cotisation Prévoyance Personnel AAP Massif Central	287,09	0,00	287,09
645820 Charges sociales / CP	-532,58	1025,88	-1558,46
647500 Autres charges sociales	1466,36	1433,92	32,44
Charges sociales	54408,46	55694,70	-1286,24

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Variation annuelle
681100 Dot Amortisset immob Incorpor	3044,80	258,33	2786,47
681120 Dot Amortis Immob Corp	771,18	725,14	46,04
<u>Dot.sur immob, provis,engagets</u>	3815,98	983,47	2832,51
651000 Redevance p/ concess brevets licences	25,92	23,99	1,93
651100 Redevance dépôt domaine	566,81	580,31	-13,50
658000 Charges div gest courante	494,86	0,04	494,82
<u>Autres charges</u>	1087,59	604,34	483,25
<u>Total charges d'exploitation</u>	325241,88	267082,02	58159,86
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	41102,75	25723,09	15379,66
768000 Autres Produits Financiers	1107,56	828,33	279,23
768800 Gains de change ou de conversion	5,53	0,00	5,53
<u>Total Produits financiers</u>	1113,09	828,33	284,76
668800 Pertes de change ou conversion	0,01	3,03	-3,02
<u>Total charges financières</u>	0,01	3,03	-3,02
<u>Résultat financier</u>	1113,08	825,30	287,78
<u>RESULTAT AVANT IMPÔTS</u>	42215,83	26548,39	15667,44
<u>Produits exceptionnels</u>			
772000 Produits sur Exercices Antérieurs	0,00	0,00	0,00
<u>Total Produits exceptionnels</u>	0,00	0,00	0,00
<u>Charges exceptionnelles</u>			
687400 Dot aux provisions réglementées	1210,00	592,00	618,00
<u>Total Charges exceptionnelles</u>	1210,00	592,00	618,00
<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	-1210,00	-592,00	-618,00
<u>RESULTAT GLOBAL</u>	41005,83	25956,39	15049,44

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes

P3

ANNEXE

ASSO VICHY COMMUNAUTÉ DÉVELOPPEMENT

5-15 Rue Montaret

BP 52337

03203 VICHY CEDEX

Annexe des comptes annuels

Exercice 01/01/2019 à 31/12/2019

Règles et méthodes comptables

Engagements financiers et autres informations

Notes sur le Bilan Actif

Notes sur le Bilan Passif

Détails produits et charges

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Total du bilan avant : 242 101.81
répartition

Bénéfice de : 41 005.83

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/02/2019 par l'Association.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Amortissements : Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

2. ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés

Non recensé

Dettes garanties par des sûretés réelles

Non applicable

Autres informations significatives

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement : Non applicable

Fonds commercial : Non applicable

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. Incorporelles	32 708	2 880		35 588
Immo. Corporelles.	19 758	2 490	12 839	9 409
Immo. Financières.	106		30	76
TOTAL....	52 572	5 370	12 869	45 073
Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. Incorporelles	17 966	3 045		21 011
Immo Corporelles	18 281	771	12 839	6 213
Titres équivalence Autres Immo. financ.				
TOTAL...	36 247	3 816	12 839	27 224

Créances représentées par des effets de commerce : Non applicable

Etat des créances :

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Actif immobilisé...			
Actif circulant &... charges d'avance	196 980	196 980	
TOTAL...	196 980	196 980	

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : 27 273 €

Intérêts courus à recevoir sur Comptes à terme : 3 390 €

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à répartir :

Non applicable

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social : Actions ou parts sociales :

Non applicable

Provisions :

Prov. réglementées
Prov. p. risq. & charg
Pro. p. dépréciation

TOTAL ...

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
6 299	1 210		7 509
6 299	1 210		7 509

Etat des dettes :

Etabliss. de crédit
Dettes financ. div.
Fournisseur...
Det. fiscal. & social
Dettes / immobilis.
Autres dettes
Produits const. d'av.

TOTAL...

Mont. Brut	A 1 an au +	+1 an -5ans	A + de 5 ans
17 192	17 192		
29 229	29 229		
0	0		
340	340		
0	0		
46 761	46 761		

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non applicable

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Fournisseurs.....	3 826
Dettes fiscales & sociales.....	15 993

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

DETAIL PRODUITS ET CHARGES

Charges constatées d'avance :

CHARGES CONSTAT AV/ETUDES.....	3 600
CHARGES CONSTAT AV/LOCATION.....	432
CHARGES CONSTAT AV/ASSUR.....	218
CHARGES CONSTAT AV/DOCUMENT.....	1 192
CHARGES CONSTAT AV/ANNONCE.....	335
CHARGES CONSTAT AV/TAXE.....	93
CHARGES CONSTAT AV/SERV BANCAIRES.....	13
CHARGES CONSTAT AV/REDEVANCE.....	583
CHARGES CONSTAT AV/ENTRETIEN.....	749
CHARGES CONSTAT AV/TRANSPORT DIV.....	15

Total..... 7 230

Charges à payer : Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés..... 3 826

HONORAIRES A PAYER.....	3 500
CHARGES LOCATIVES A PAYER.....	91
PTT FACT N PARV.....	3
PROMOTION COMMUNICATION FNP.....	50
PERS.EXT A PAYER.....	182

Dettes fiscales et sociales..... 15 993

PROVISION CONGES A PAYER.....	11 019
CH. SOC/PROV CONG. A PAYER.....	4 171
PARTICIP FORMAT 0.55 %.....	803

TOTAL..... 15 993